

Guéret, le 30 octobre 2019

Plan hivernal : Mobilisation des pouvoirs publics pour l'accueil des personnes démunies pendant la période hivernale en Creuse

Au 1^{er} novembre, le dispositif de veille hivernale va être activé dans la Creuse comme chaque année à cette période. Le comité de veille sociale s'est réuni le 23 octobre 2019 en Préfecture afin que les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations se mobilisent pour qu'aucune personne en situation de détresse ne soit laissée à la rue.

C'est ainsi que chacun a été appelé à la vigilance et qu'en fonction des températures annoncées par Météo France, des mesures adaptées à la mise à l'abri de tous seront immédiatement prises.

Outre la possibilité de joindre le 115, numéro d'appel gratuit 24h/24h, une maraude sociale circulera dans les rues de Guéret trois soirs par semaine et le samedi matin pour aller au-devant des personnes sans abri ou en détresse. Un accueil de jour, situé rue de Londres, ouvrira également du lundi au samedi matin. De plus, 13 à 16 places d'hébergement seront mises à disposition à Guéret et dans différentes villes de la Creuse (La Souterraine, Bourganeuf, Boussac et Felletin) pour la mise à l'abri des personnes le nécessitant.

Si les températures chutent entre -5° et -18° pendant plusieurs jours, et en tant que de besoin, ces dispositifs d'accueil et d'hébergement seront renforcés avec le concours de la ville de Guéret et des communes qui pourront mobiliser des locaux appropriés à la situation. Des places supplémentaires seront également ouvertes par l'État et les amplitudes d'ouverture de l'accueil de jour à Guéret seront étendues.